

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Vicki Emard	1.1	Maire	28 699	14 350		
Nicolas Bottreau	1.2	Conseiller	9 566	4 783		
Noémie Biardeau	1.3	Conseiller	9 566	4 783		
Annick Laviolette	1.4	Conseiller	9 566	4 783		
Vincent Normandeau	1.5	Conseiller	9 566	4 783		
Isabelle Laramée	1.6	Conseiller	9 566	4 783		
Julie Marchildon	1.7	Conseiller	14 349	4 783		

Note

Rémunération supplémentaire accordée à Julie Marchildon à titre de mairesse suppléante pendant le congé maladie de la mairesse.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).